



2 Éditorial



Sommaire

Éditorial

— Page 02

Conseil Municipal

— Page 03

Finances

— Page 04

Projets communaux et travaux 2021

— Page 07

Décisions du conseil municipal

— Page 10

Centre Communal d'Action Sociale

— Page 13

Actualité Codecom

— Page 14

Environnement

— Page 16

Règles de bon voisinage

— Page 19

La vie au village

— Page 20

Un peu d'histoire

— Page 23

La vie reprend, mais la prudence reste de mise !

Il y a plus d'un an qu'une importante crise sanitaire sévit dans notre pays, comme dans tous les autres pays du monde. Elle a eu et elle a toujours de nombreux impacts néfastes sur la vie humaine en général. Des femmes et des hommes ont été touchés par la maladie, à différents degrés selon leur âge et leur état de santé notamment.

Lérrouville, notre village n'a pas été épargné ! Des habitants nous ont quittés. D'autres, bien que remis, ressentent encore les effets négatifs du virus. D'autres encore, souffrant d'affections graves, ont dû et doivent toujours, dans ce contexte, se soigner et recevoir des soins appropriés à leur domicile ou dans les établissements hospitaliers. De même, bien des personnes âgées, des personnes seules, des personnes handicapées ont dû faire face à la solitude, à l'isolement. Les enfants et les jeunes plein de vie, eux aussi, ont dû se résoudre à respirer derrière des masques et à une vie au ralenti, sans saveurs et sans activités.

Je remercie les professionnels de santé pour leur grand dévouement, les commerçants pour les nombreux services proposés à la population, les aides à domicile, le personnel de l'ILCG, les bénévoles, les amis et les voisins qui ont apporté leur soutien aux personnes les plus fragiles de notre commune. J'ai également une pensée pour les enseignantes et le personnel des écoles pour avoir maintenu le lien scolaire, les agents communaux qui ont veillé à la continuité du service public et les membres du conseil municipal qui ont su rester à l'écoute des uns et des autres. Dans ces moments particulièrement difficiles où la vie de tous les jours n'est plus la même, il faut se rendre à l'évidence : la solidarité n'est pas un vain mot !

A ce jour, le coronavirus est toujours là ! C'est pour cela qu'il est très important de rester prudent et de continuer à respecter les règles sanitaires en vigueur.

A la lecture du « Lérrouville Infos n°19 », vous y verrez qu'après avoir investi près de 600 000,00 € hors taxes en 2020 et obtenu 290 000,00 € de subventions, la commune s'apprête à réaliser, cette année encore, sans augmenter la fiscalité, un programme d'investissements conséquent et estimé à plus de 900 000,00 € hors taxes : stade, voirie, rénovation thermique, enfouissement de réseaux secs, sectorisation et télégestion du réseau d'eau potable, maîtrise d'œuvre Cité Gérard, mise en sécurité routière... Vous y verrez aussi toutes les actions réalisées et à venir de la commune dans de multiples domaines d'intervention : les missions de service, la santé publique, l'environnement, l'action sociale, les associations, le commerce de proximité, le patrimoine, la forêt...

Bonne lecture à toutes et à tous

Alain Vizot, maire de Lérrouville

MENTIONS LÉGALES

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Alain VIZOT

CRÉDIT PHOTOS
Mairie de Lérrouville, Robert JULLIEN

TOUS DROITS RÉSERVÉS
Mairie de Lérrouville. JUIN 2021.

CRÉATION GRAPHIQUE
Alexia Kelsen
Tél. : 06 82 15 15 24 - www.alexiaelsen.fr

IMPRESSION
Imprimerie Aubriot
21 rue de la Paroisse 55200 Commercy
Tél. : 03 29 46 42 93



Présentation du Conseil Municipal, des élus membres du CCAS et des élus communautaires siégeant à la codecom de Commercy-Void-Vaucouleurs

Alain VIZOT

Maire de la commune
Président du CCAS, vice-président
de la communauté de communes
en charge des Solidarités

Jean-Claude HUMBERT

1er adjoint
Président de la commission
« bois, adduction d'eau potable
et assainissement », conseiller
communautaire

Brigitte PORTEU

2ème adjointe
Présidente de la commission
« affaires sociales, information,
fêtes, sport et associations »,
conseillère communautaire

Jean-Marc LEFRANC

3ème adjoint
Président de la commission
« travaux, urbanisme,
environnement et cimetières »

Catherine BOUILLAGUET

4ème adjointe
Présidente de la commission
« administration et finances »

Christine VELSCH

Conseillère municipale
Vice-présidente du CCAS

Yanick ROQUE

Conseiller municipal
Membre du CCAS

Patricia BRUNO

Conseillère municipale
Conseillère communautaire
supplémentaire

Robert JULLIEN

Conseiller municipal
Membre du CCAS

Jessica CAREZ

Conseillère municipale
Membre du CCAS

Patrick MOHAMED

Conseiller municipale
Membre du CCAS

Evelyne SILVA

Conseillère municipale
Membre du CCAS

Michel SOMEIL

Conseiller municipal

Mélanie CHARROIS

Conseillère municipale
Membre du CCAS

Thierry LAFAT

Conseiller municipal
Membre du CCAS

Edith OUGER

Conseillère municipale
supplémentaire
Membre du CCAS

Justin CALLY

Conseiller municipal
supplémentaire
Membre de la commission des bois



4 Finances

Rappel 2020

Malgré un contexte sanitaire particulièrement difficile, la commune a pu mener à son terme bon nombre de projets, relevant de la plupart des budgets communaux.

Il en est ainsi de :

La requalification et la sécurisation de la rue de Buez ↓ 435 000,00 € HT de dépenses + 205 000,00 € de subventions	La réfection du rond-point de la rue Nationale ↓ 14 000,00 € HT de dépenses	La mise en place d'un nouvel arrêt de bus et d'un abribus ↓ 32 000,00 € HT de dépenses + 16 000,00 € de subventions	La rénovation thermique d'un immeuble communal ↓ 80 000,00 € HT de dépenses + 55 000,00 € de subventions
La restauration de trois œuvres murales à l'église ↓ 6 300,00 € HT de dépenses + 2 200,00 € de subventions	La restauration de « la Vierge à l'enfant » ↓ 2 000,00 € HT de dépenses + 800,00 € de subventions	L'acquisition de matériel, désherbeur et broyeur ↓ 22 000,00 € HT de dépenses + 11 000,00 € de subventions	La mise en place de nouvelles illuminations de Noël ↓ 4 000,00 € HT de dépenses
Soient 595 300,00 € HT d'investissements sur le budget de la commune et 290 000,00 € de subventions			

Dans le même temps, les horloges de l'église, la sonnerie des cloches et le pigeonnier ont fait l'objet d'une remise en état (6300,00 € HT de dépenses). Le rebouchage des trous (travaux de points à temps) s'est effectué dans l'ensemble des rues de la commune. Le soutien aux associations a perduré (prêt de salles gratuit et 4 400,00 € de subventions), tout comme le soutien au commerce de proximité (800,00 € part communale pour la douzaine commerciale). Des locaux ont aussi été mis à la disposition de la Mutuelle de Village et de l'association France Alzheimer 55. Le service des affouages et le service du bois façonné se sont poursuivis. Le repas des Aînés a dû être annulé, mais il a été remplacé par une initiative à destination à la fois des aînés et des commerçants (chèque-cadeau d'une valeur de 15,00 € remis aux 300 aînés d'au moins 65 ans).

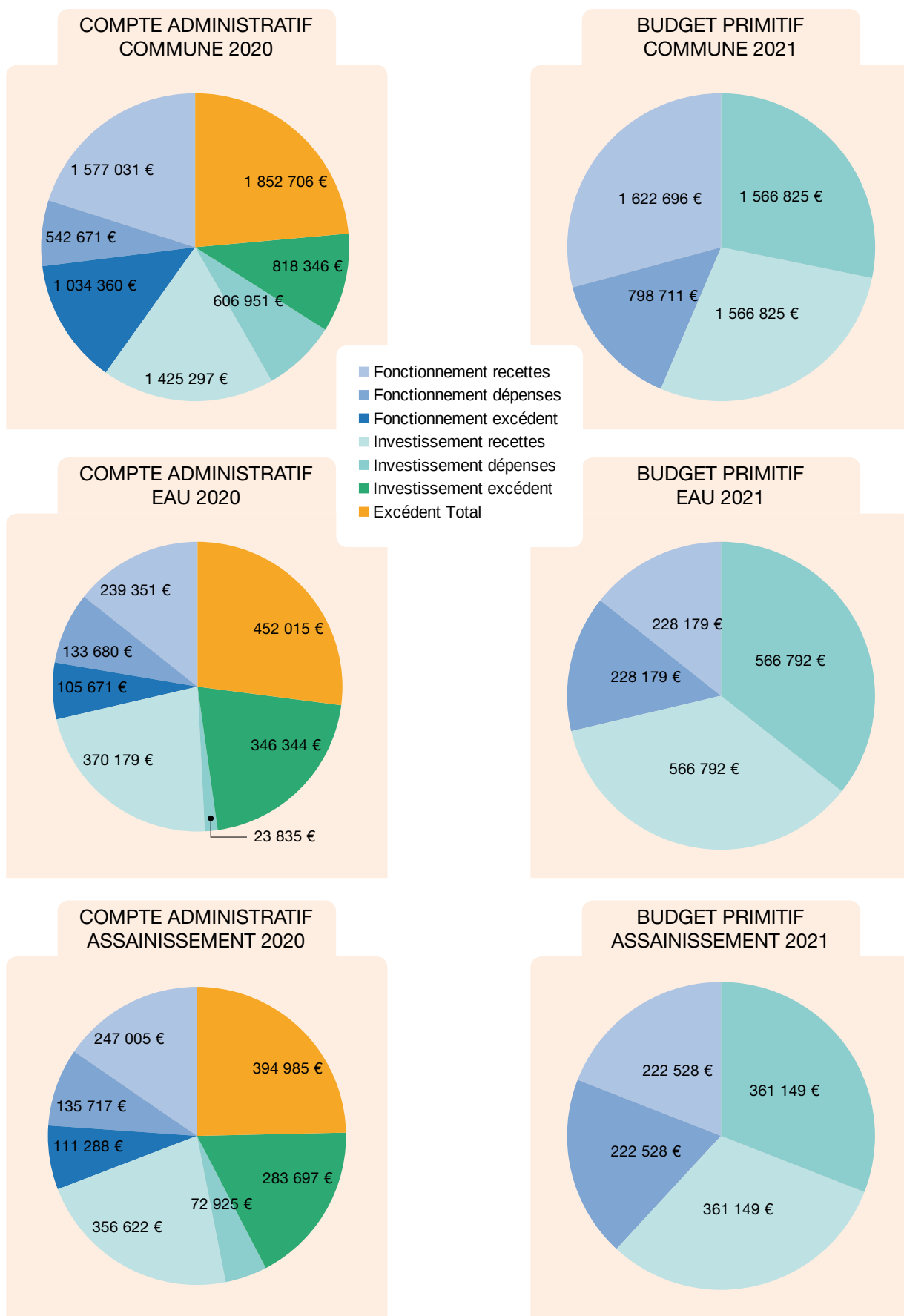
Contexte actuel

La crise COVID 19 perdure toujours. L'Etat accentue son Plan de relance, en partie vis-à-vis des collectivités territoriales afin de les inciter à réaliser des investissements, véritables soutiens aux entreprises artisanales, commerciales et industrielles. Il y a des inquiétudes réelles sur le niveau de la Dette Publique qui pèsera sur les dépenses sociales et des questions sur le contrôle des aides publiques. Dans le même temps, le gouvernement assure qu'il n'y aura pas de hausses d'impôts...

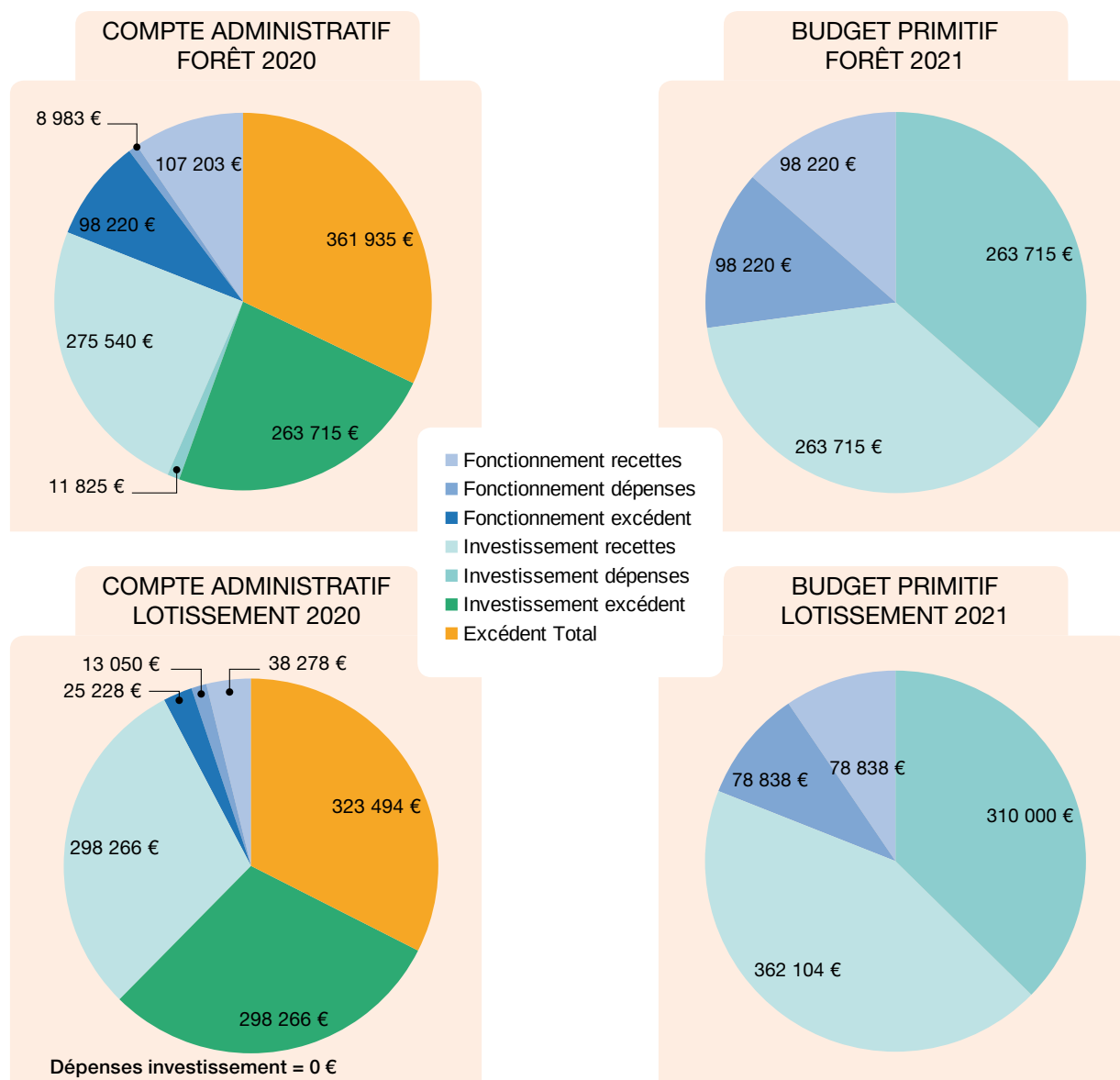
Orientations de la commune

Ne pas augmenter la fiscalité comme cela est le cas depuis 2008, ni le coût des services (eau, assainissement, jardins communaux, services communaux...), maîtriser les dépenses de fonctionnement et poursuivre les investissements communaux (stade, rues des Hayottes, Maurice Schmit, de l'Ancien Lavoir, des Carrières, du Port, de la Carpière, rénovation thermique d'un logement communal, maîtrise d'œuvre et enfouissement de réseaux secs existants à la Cité Gérard, mise en sécurité de la voirie...).

Des budgets élaborés pour des projets structurants dont voici les chiffres :



6 Finances



Non augmentation des impôts locaux en 2021

Depuis 2008, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts locaux. Ils ont même baissé en 2017. Et donc, en 2021, les taux sont inchangés :

- Le taux de la taxe sur le foncier bâti (TFB) reste à 11,91 % + 25,72 % (qui correspondent au transfert de la part départementale aux communes compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale) ;
- Le taux de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) reste à 19,13 % ;
- Le taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) reste à 12,57 %.

Le taux concernant la taxe d'habitation n'apparaît plus, puisque l'Etat a décidé de sa suppression progressive (il maintient son taux d'imposition au niveau de 2019 et compense les communes sur des bases qu'il a lui-même définies).

A savoir : le compte administratif indique ce qui a été réalisé et le budget primitif ce qu'il est prévu de réaliser. Depuis 2008, le conseil municipal n'a contracté aucun emprunt, aucune dette. De plus, en 2017, des placements en Obligations Assimilables du Trésor (OAT), arrivés à leur terme, ont réintégré leurs budgets d'origine (budgets « COMMUNE » et « FORET »). Enfin, si la réglementation s'y rapportant le permet, tout projet communal fait l'objet de demande de subventions auprès de l'Etat et/ou des autres collectivités et organismes.

Projets communaux et travaux 2021

7

BUDGET « COMMUNE »

PROJETS D'INVESTISSEMENT À CONSIDÉRER AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Requalification urbaine, paysagère et sécuritaire des rues du Port, des Carrières, Maurice Schmit, de l'Ancien Lavoir, des Hayottes et de la Carpière



RUE MAURICE SCHMIT



RUE DES HAYOTTES

La commune a entamé, depuis plusieurs années déjà, une réflexion sur la sécurité et l'aménagement de son village qui s'est traduite par la modernisation de plusieurs rues (Buez, Vautier, Libération, 154ème R.I., Cense, Hanneltel, Epichée).

En réalisant ces nouveaux travaux, elle entend poursuivre dans cette voie et prévoit, donc, pour ces rues, la création de liaisons et de continuités piétonnes,

d'aménagements paysagers et d'espaces verts, de places de stationnement, de trottoirs accessibles aux personnes à mobilité réduite, la gestion des eaux pluviales et la reprise de revêtements de chaussée.

Le conseil municipal a retenu la proposition de l'entreprise Eurovia qui est l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 288 275,87 € HT.

Réhabilitation et rénovation thermique d'un bâtiment communal à usage d'habitation

La commune est propriétaire de plusieurs bâtiments à usage d'habitation qui sont destinés à la location.

En 2020, elle a réalisé la rénovation et la mise aux normes thermiques de l'un de ces bâtiments. Elle souhaite poursuivre sa démarche en visant la rénovation basse consommation d'un bâtiment public à usage d'habitation, avec la mise en œuvre de matériaux « biosourcés », ainsi que d'un mode de chauffage moins énergivore et plus respectueux de l'environnement.

La norme BBC sera de mise, le bilan énergétique marquera un passage de la catégorie F à la catégorie B et le bilan CO2 dioxyde de carbone un passage de la catégorie D à la catégorie A.



8 Projets communaux et travaux 2021

Réalisation de la maîtrise d'œuvre en vue de la requalification et de la mise en sécurité des espaces publics de la Cité Gérard



CITE GERARD

La commune a pour objectifs de valoriser les espaces publics, conforter les pratiques collectives qui correspondent aux besoins immédiats, prendre en compte les problématiques d'accessibilité, de mise en sécurité, de respect de tous les usagers, composer un cadre convivial qui renforce les liens de sociabilité, intégrer les questions environnementales en favorisant les modes de déplacement doux et en privilégiant un aménagement plus écologique et propice à la biodiversité.

Pour écrire ce projet et le concrétiser, il y a nécessité de réaliser une étude de faisabilité en s'attachant les services d'un cabinet de maîtrise d'œuvre ayant des compétences en matière d'aménagement d'espaces publics et en ingénierie pour l'accompagnement

technique. Le conseil municipal a recruté dernièrement un cabinet de maîtrise d'œuvre ayant des compétences en matière d'aménagement d'espaces publics et d'accompagnement technique de ce projet. Il s'agit du cabinet Atelier Paysage », agence de paysage à Belleville-sur-Meuse, et de son co-traitant « Techni Conseil », bureau d'études VRD à Norroy-les-Pont-à-Mousson.

La proposition d'honoraires est la suivante : Tranche ferme, étude préalable : 10 500 € HT ; Tranche optionnelle, taux de rémunération de 5,5 % pour un montant de travaux inférieur à 500 000 € HT, de 4,5 % pour un montant de travaux compris entre 500 000 € HT et 1 000 000 € HT, de 3,5 % pour un montant de travaux compris entre 1 000 000 € HT et 1 500 000 € HT.

Enfouissement du réseau électrique existant à la Cité Gérard

En amont de la réalisation des travaux de requalification et de mise en sécurité des espaces publics de la Cité Gérard, il est opportun d'enfouir le réseau électrique aérien s'y trouvant encore.

Programme travaux de mise en sécurité de la voirie



Dans le cadre du dossier « Amendes de police 2021 », la commune va sécuriser le carrefour rue Nationale-rue de la Libération et le passage piéton de la pharmacie, aménager une zone 30 rue Nationale et créer deux places de stationnement en début de la rue du Port.

Réfection du stade municipal

Annoncée en 2020, la réfection du stade municipal sera effective cette année. Elle nécessitera la mise hors service du terrain de football le temps de la saison 2021-2022. Il est prévu la rénovation du terrain, la pose d'une clôture, la mise aux normes d'accessibilité des toilettes extérieures.



Changement du mode de chauffage du bureau de poste

Actuellement chauffé par une chaudière individuelle au gaz, le bureau de poste, propriété communale, sera pourvu d'un autre mode de chauffage, moins énergivore et mieux adapté à son fonctionnement.

10 Décisions du conseil municipal

Numérisation et indexation des actes d'état civil

Afin d'améliorer la conservation des registres d'état civil en réduisant leur manipulation et d'améliorer le service rendu aux usagers, notaires et autres collectivités territoriales pour la délivrance des actes, il a été décidé de faire procéder à leur numérisation et à leur indexation. De plus, cela permettra une sauvegarde informatique face à d'éventuels dommages qui pourraient être causés à ces documents.

La commune a sollicité la société JVS MAIRISTEM qui propose un devis d'un montant total de 4 187,00 € HT concernant 5 600 actes à numériser et à indexer. Une demande de subvention a été déposée auprès des services de l'Etat dans le cadre du plan « France Relance ».

Mutuelle de village

« Ma mutuelle de village », 5 promenade des canaux à Nancy, organise des permanences sur la commune, et la dernière en date a eu lieu le lundi 17 mai 2021. Les habitants intéressés ont ainsi pu bénéficier d'une étude personnalisée et individuelle.

En dehors des permanences occasionnelles sur la commune, vous pouvez obtenir des renseignements : par téléphone : 03 83 90 82 00 ou par e-mail : contact@almutra.fr. Vous pouvez aussi vous renseigner en mairie ou sur le site internet de la commune : www.lerouville.fr

Commerce proximité

La commune va prochainement rencontrer les commerçants-artisans en vue de poursuivre ses actions de soutien envers le commerce local. Ainsi, il sera proposé de reconduire la douzaine commerciale pour la 8ème année consécutive, avec comme point d'orgue la journée du commerce de proximité qui aura lieu le 9 octobre. Un puzzle à reconstituer sera remis à chaque foyer lérouvillois et permettra d'être tiré au sort en vue de bénéficier d'un bon d'achat à utiliser chez les commerçants-artisans participants.

La commune et les commerces participants à la journée nationale du commerce de proximité viennent d'être récompensés par le comité national du commerce de proximité et du centre-ville. Un sourire a été remporté par la commune, c'est une reconnaissance pour les

Subventions aux associations

Comme chaque année, des subventions ont été accordées aux associations et aux caisses des écoles de Lérrouville. Il a ainsi été octroyé 5 000 € :

- 4 560,00 € aux associations :
 - 1 600,00 € pour l'ESLC ;
 - 670,00 € pour l'ADMR ;
 - 290,00 € pour APPELS, La Clé des Champs, Bouger pour la Santé, Section locale des Anciens d'AFN, Le Goujon Lérouvillois, La Vadrouille, ACCA ;
 - 130,00 € pour France Alzheimer 55 et
 - 130,00 € pour la Prévention Routière ;
- 440,00 € aux 4 caisses des écoles : 110,00 € pour chaque caisse.

Association France Alzheimer 55

L'association France Alzheimer 55, depuis peu, a repris l'organisation de groupes de parole à la salle des fêtes de Lérrouville : « ces espaces permettent aux participants de partager un vécu difficile, d'exprimer une charge émotionnelle, de découvrir des stratégies pour mieux accompagner **leur proche et de s'apporter un soutien mutuel** ». **L'entrée est libre, l'accueil est fait par une psychologue et une bénévole de l'association. Cela se déroule en principe le quatrième lundi de chaque mois. Contact téléphonique : 03 54 02 71 72.**

efforts effectués, depuis déjà quelques années, par la commune et les commerçants.



Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

N° Tél : _____

Email : _____

Forêt communale

- **Bois façonné** : il est proposé du bois façonné aux habitants de la commune qui ne peuvent pas ou qui ne souhaitent pas assumer cette charge de travail au travers des affouages. Ce service est reconduit en 2021 : le bois sera façonné par un professionnel, coupé, livré, au prix de 44,00 € TTC le mètre apparent.
- **Destination des coupes pour 2021/2022** : la délivrance des produits reconnus en qualité de « bois de chauffage » proviendra des parcelles 47, 26, 27 et 32. Le délai d'exploitation est fixé au 15 avril 2022 et le délai d'enlèvement au 15 septembre 2022.



Horaires d'ouverture au Public du Bureau de Poste de Lérrouville

Les habitants de la commune et des communes alentours bénéficient à la fois d'un accueil et de conseils en bureau de poste (opérations Courrier, Colis et Chronopost, activités bancaires...) et des services rendus par le facteur au cours de sa tournée (distribution du courrier, services de proximité...).

Le facteur-guichetier est un interlocuteur postal qualifié et assermenté, assurant les missions de service public auprès des habitants.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU BUREAU DE POSTE DE LÉROUVILLE

LUNDI	9H00 À 12H00
MARDI	9H00 À 12H00
MERCREDI	9H00 À 12H00
JEUDI	10H15 À 12H00
VENDREDI	9H00 À 12H00
SAMEDI	10H00 À 12H00



12 Décisions du conseil municipal

Horaires des TER s'arrêtant en Gare SNCF de Lérouville jusqu'en juillet 2021

Pendant la réalisation de travaux sur la voie ferrée, certains trains TER sont remplacés par des autocars qui s'arrêtent actuellement devant l'arrêt de bus situé en face de la salle des fêtes pour prendre ou laisser des voyageurs.



SENS BAR-LE-DUC VERS METZ		BAR-LE-DUC	LÉROUVILLE	METZ
DU LUNDI AU VENDREDI	TER	7H16	7H35	8H12
	TER à partir du 05 juillet	13H14	13H33	14H12
	AUTOCAR jusqu'au 02 juillet	13H16	13H56	15H34
	TER	17H16	17H36	18H14
SAMEDI	TER	7H16	7H35	8H12
	TER	16H31	16H50	17H42
DIMANCHE & JOURS FÉRIÉS	TER	19H09	19H35	20H21

SENS BAR-LE-DUC VERS NANCY		BAR-LE-DUC	LÉROUVILLE	NANCY
DU LUNDI AU VENDREDI	TER	6H06	6H27	7H31
	TER jusqu'au 06 juillet	11H31	12H03	13H25*
	*(13h25 après être descendu à 12 h 48 de l'autocar à Toul et avoir repris un TER à 12 h 58)			
	TER	17H13	17H33	18H31
SAMEDI	TER	9H19	9H39	10H40
	TER	17H13	17H33	18H31
DIMANCHE & JOURS FÉRIÉS	TER	20H09	20H29	21H31

SENS METZ VERS BAR-LE-DUC		METZ	LÉROUVILLE	BAR-LE-DUC
DU LUNDI AU VENDREDI	TER	8H26	9H05	9H23
	AUTOCAR jusqu'au 30 juin	14H06	15H31	16H14
	TER à partir du 05 juillet	14H45	15H23	15H42
	TER	18H31	19H11	19H30
SAMEDI	TER	12H35	13H13	13H32
	TER	18H02	18H39	18H55
DIMANCHE & JOURS FÉRIÉS	TER	17H26	18H03	18H22

SENS NANCY VERS BAR-LE-DUC		NANCY	TOUL	LÉROUVILLE	BAR-LE-DUC
DU LUNDI AU VENDREDI	TER puis AUTOCAR jusqu'au 08 juillet	13H07 ↓ Puis autocar à Toul →	13H36	14H44	15H28
	TER	17H07		18H04	18H25
	TER	19H35		20H32	20H52
	TER	12H34		13H31	13H52
SAMEDI	TER	19H34		20H31	20H51
	TER	12H34		13H31	13H52
DIMANCHE & JOURS FÉRIÉS	TER	16H20		17H22	17H44

Actualité du Centre Communal d'Action Sociale

En 2020, le Centre Communal d'Action Sociale a réalisé plusieurs actions en faveur de différents publics pour un montant de 6 199,85 € :

- considérant que le portage des repas à domicile (ILCG) contribue à rendre un service à la personne et que ce service a cependant un coût pour chacun de ses bénéficiaires, il a versé une participation financière de 1 € par bénéficiaire et pour chaque repas livré.

➡ En 2020, le montant total versé par le CCAS s'élève à 581,50 € ;

- lors d'une naissance, il a proposé une somme de 15,00 € pour toute ouverture d'un livret d'épargne au nom du nouveau-né auprès d'un établissement bancaire situé sur le territoire de la commune ;

- sur présentation de pièces justificatives et en fonction du reste à charge, il apporte des aides aux familles inscrivant leurs enfants dans les centres aérés 4-11 ans.

➡ En 2020, le montant total versé par le CCAS s'élève à 24 € ;

- sur présentation de pièces justificatives et compte tenu du quotient familial, il alloue des aides pour les enfants de la commune fréquentant la restauration scolaire. La communauté de communes assumant dorénavant la compétence périscolaire, elle a fixé le prix des repas demandé aux familles pour la restauration scolaire, selon des critères de ressources à 3,95 €/repas ou 3,85 €/repas ou 3,75 €/repas. Compte tenu de ces choix tarifaires, le CCAS de Lérrouville a décidé d'un montant d'aide unique de 0,75 €/repas. Ce qui laisse, selon le quotient familial, un reste à charge aux familles lérrouilloises de 3,20 €/repas ou 3,10 €/repas ou 3,00 €/repas.

➡ En 2020, le montant total versé par le CCAS s'élève à 564,75 € ;

- selon le contenu des dossiers et l'avis des professionnels de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Commercy, il vient en aide sous forme de secours aux familles en grandes difficultés ;

- remise en fin d'année d'un chèque cadeau de 15,00 € pour chaque aîné(e) âgé(e) d'au moins 65 ans à dépenser dans les commerces participant à la douzaine commerciale d'octobre : 5 029,60 €, tous frais compris.

En 2021, toutes ces actions du CCAS sont reconduites.

Composition du CCAS

Président

Alain Vizot

Élus municipaux

Christine Velsch (Vice-présidente)

Thierry Lafat

Robert Jullien

Patrick Mohamed

Evelyne Silva

Mélanie Charrois

Jessica Carez

Yanick Roqué

Autres membres

Christian Deville

Jean-Claude Paul

Edith Ouger

René Velsch

Liliane Seene

Cécile Latrive

Geneviève Rousselet

Anny Collongues

Marie-Hélène Robin

Contacter le CCAS de Lérrouville

- par téléphone : 03 29 91 06 22

14 Actualité Codecom



Le très haut débit à Lérrouville

Lorsqu'on consulte le site internet www.losange-fibre.fr, il est indiqué qu'en raison de la crise sanitaire et des mesures en vigueur, la commune de LÉROUVILLE sera éligible à la fibre optique en 2023.

Centres aérés



- Pour les 4-11 ans, il se déroulera du 6 juillet 2021 au 14 août 2021 (Durée : 6 semaines).
- Pour les 11-17 ans, dispositif « Evasion Ados », il se tiendra du 7 au 30 juillet 2021 au stade municipal

Maurice Briffaut. Les inscriptions se feront à partir du 24 juin en mairie de Lérrouville. Différentes activités sont prévues au programme 2021 : aquaparc de Madine, Paintball, Pêche, soirée karaoké, barbecue, camping...



Centre aquatique Aqua Mosa

Il se trouve rue du Colonel Beltrame à Commercy (www.aquamosa.fr).

Il ouvre le mercredi 7 juillet 2021 à 10 heures et les portes ouvertes ont lieu quelques journées auparavant, les 3 et 4 juillet 2021 de 10 heures à 18 heures.

Adhésion à un groupement de commandes



La commune a adhéré à un groupement de commandes proposé par la communauté de communes pour l'achat et l'entretien de défibrillateurs.

Ainsi, en plus des deux défibrillateurs déjà présents sur la commune (façade extérieure de la mairie et de l'école de la Cité Gérard), deux autres seront installés, l'un au stade municipal et l'autre à la salle des fêtes.

Compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Un PLUI a normalement vocation à déterminer les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols, planifier l'aménagement des infrastructures à l'échelle de vie des habitants en définissant des zones résidentielles, commerciales et économiques sur le territoire de la communauté de communes.

Compte tenu de la récente création de la communauté de communes de Commercy-Void-Vaucouleurs et des nombreuses disparités encore effectives entre les diverses communes qui la composent, toutes les conditions ne sont pas réunies actuellement pour créer un Plan local d'Urbanisme à l'échelle intercommunale.

Aussi, les communes pouvant jusqu'au 30 juin 2021 s'opposer au transfert de la compétence PLUI grâce à l'activation d'une minorité de blocage, la commune de LÉROUVILLE en concertation avec la communauté de communes a décidé, pour ce qui la concerne, de ne pas autoriser la communauté de communes à prendre la compétence PLUI.

Prise de compétence mobilité par la communauté de communes

Les communautés de communes pouvaient prendre, si elles le souhaitaient, la compétence mobilité avant le 31 mars 2021. A défaut, au 1er juillet 2021, c'est la Région qui devenait Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) locale ; c'est-à-dire sur le périmètre de la communauté de communes.

Devenir AOM pour la communauté de communes, c'est pouvoir être compétent sur :

- l'organisation des services de transports publics (services réguliers, services à la demande, services de transports scolaires) ;
- l'organisation ou la contribution au développement
- des modes de transport alternatifs (mobilités actives, partagées, solidaires) ;
- la planification, le suivi et l'évaluation de la politique en matière de transports.

Outre l'avis favorable de la communauté de communes, chaque commune peut aussi émettre à ce sujet un avis. C'est donc un avis favorable qui a été donné par la commune de LÉROUVILLE, sous réserve que la communauté de communes :

- instaure un comité des partenaires et le consulte au moins une fois par an ;
- participe au contrat opérationnel de mobilité ;
- laisse à la Région Grand Est l'organisation des services de transports réguliers, des services à la demande et des services scolaires inclus dans son périmètre ;
- décide des services de mobilité qu'elle souhaite mettre en place ;
- élabore un plan de mobilité.

CODECOM DE COMMERCY-VOID-VAUCOULEURS

Adresse : Château Stanislas à Commercy / Site web : <http://cc-cvv.fr> / Téléphone : 03 29 91 21 88

16 Environnement

Végétalisation et implantation d'une haie

A la suite d'une donation, la commune est devenue propriétaire d'un terrain cadastré ZB n°37 d'une contenance de 50 ares 32 se trouvant à proximité du stade communal. Il a été décidé d'y planter une haie afin d'y favoriser la biodiversité et la captation de carbone. Une demande de subvention sera déposée auprès de différents organismes.

Réalisations de carrés potagers pour les écoles du Centre et de la Cité Gérard



La commune est propriétaire d'un terrain situé à l'arrière de l'école maternelle du Centre et d'un terrain se trouvant à proximité du bâtiment de restauration scolaire de la Cité Gérard. Ces terrains seront aménagés, l'un cette année, l'autre l'année prochaine, sous la forme de carrés potagers mis à la disposition des écoles du Centre et de la Cité Gérard. Un hôtel à insectes sera également installé en bordure de chaque terrain.

Nettoyage du monument aux morts, place de l'hôtel de ville



Le 7 avril 2021, les agents communaux ont nettoyé le monument aux morts. Pour ce faire, la commune a loué à la journée un échafaudage. Aujourd'hui, le monument en pierre de Lérouville, débarrassé de son manteau de grisaille, a retrouvé sa teinte d'origine.

Entretien des deux cimetières



Tout au long de l'année, les agents communaux du service technique entretiennent les deux cimetières : nettoyage, balayage, gestion des espaces verts, retrait des branchages et des feuilles mortes en automne...

L'arrêté du 15 janvier 2021 élargit l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires à partir du 1er juillet 2022 dans les lieux fréquentés par le public ou à usage collectif.

La commune comme beaucoup d'autres communes a décidé d'anticiper cette interdiction, tout en sachant qu'il est illusoire de vouloir lutter contre l'herbe. Aussi, il faut maintenant réfléchir à l'aménagement des cimetières de telle sorte qu'il soit compatible avec la nature et être dans l'accompagnement de ce qui se passe. Et cela demande du temps ! L'herbe va s'installer partout, y compris dans les zones minéralisées. Tous les espaces dont l'entretien pourra être mécanisé le seront. Quant aux autres, il va falloir agir manuellement.

Qualité de l'eau distribuée en 2020

En microbiologie, il y a eu 12 analyses effectuées et une a été non conforme aux limites de qualité sans présenter de risque pour la santé.

En chimie, concernant :

- les nitrates et les pesticides, les résultats ont tous été conformes à la limite de qualité,
- la dureté, l'eau est classée plutôt dure ;
- l'agressivité, l'eau a été à l'équilibre, c'est-à-dire ni entartrante, ni corrosive.

Nettoyage des châteaux d'eau



Le 24 mars dernier, il a été procédé au nettoyage des 2 châteaux d'eau, celui du Mont qui dispose de deux cuves pouvant contenir jusqu'à 300 m³ et celui du Sud qui dispose d'une seule cuve pouvant contenir jusqu'à 80 m³.

Cet entretien régulier, qui a lieu tous les ans, consiste à vidanger, à désinfecter et à rincer, les uns après les autres, chaque réservoir et, ensuite, à les remplir à nouveau d'eau potable.

Remplacement du grillage de protection de la station d'épuration

En février 2021, l'ensemble du grillage entourant la station d'épuration a été changé pour un montant total de dépense de 6 527,76 € HT.

Tarification de l'eau et de l'assainissement

Elle est inchangée depuis 2008 (hors TVA et redevances de l'agence de l'eau). Le prix moyen de l'eau en 2020 a été de 1,72 €/m³ TTC et celui de l'assainissement a été de 1,89 €/m³ (soit un total de 3,61 €/m³ TTC pour un ménage de référence avec 120 m³ de consommation annuelle).

Le savez-vous ? Au 1er janvier 2021, le prix moyen de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse est de 3,98 € TTC/m³, alors qu'il est seulement de 1,72 €/m³ à Lérrouville !

Comme les treize dernières années, les élus municipaux ont décidé de ne pas augmenter la tarification de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2021.

Mensualisation des factures d'eau et d'assainissement

Il est rappelé que les usagers du service public de l'eau et de l'assainissement ont désormais la possibilité de régler en plusieurs fois par prélèvement automatique leurs factures.

Pour ce faire, il suffit de signer le règlement financier ayant valeur de contrat de prélèvement : se renseigner en mairie. Pour toute nouvelle demande, il faut retirer un dossier en mairie en novembre.

Changement de conduites d'eau potable en plomb

Les 4 dernières conduites d'eau potable en plomb qu'il restait sur la commune rue Grande viennent être changées.

Changement de compteurs d'eau



Commencé il y a quatre ans, le changement des compteurs d'eau (remplacement des anciens compteurs par des compteurs neufs) arrive à son terme en 2021, puisqu'il ne reste que quelques compteurs à installer.

18 Environnement

Réalisation de travaux à la suite de l'étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable et de l'étude- diagnostic sur l'eau potable

Les communes de Lérouville et de Boncourt-sur-Meuse, faisant partie d'un même groupement de commande, ont lancé un marché public à procédure adaptée en vue de réaliser des propositions d'aménagement issues d'une étude et d'un diagnostic réalisés récemment sur leur réseau d'eau potable respectif.

A Lérouville, il s'agira de mettre en place 10 compteurs de sectorisation répartis sur l'ensemble du réseau d'eau potable de la commune et qui seront télégérés informatiquement. Cela va permettre d'être plus réactif en matière notamment de détection et de réparation de fuites d'eau potable.

Le marché public a été attribué à l'entreprise Pierson TP pour un montant de 128 535,00 € HT dont 112 365 € HT pour la seule commune de Lérouville. Les travaux sont subventionnés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 50 %.

Ils commencent en juillet 2021 pour une durée de 5 mois et feront l'objet d'un certain nombre de coupures d'eau dont vous serez normalement prévenus. D'avance, merci de votre compréhension !

Fauchage tardif

Gage de préservation de la biodiversité, la fauche tardive des bords de chemins et de certains espaces forestiers est effective sur le territoire de la commune.

Embellissement et fleurissement de la commune

Bien sûr, le fleurissement de la commune n'empêche pas l'entretien des rues et notamment contre la pousse rapide des mauvaises herbes en période printanière. Mais, comme vous venez de le lire dans l'article consacré à l'entretien des deux cimetières, on ne peut plus aujourd'hui utiliser de produits phytosanitaires. L'utilisation d'un désherbeur à vapeur, si elle facilite la gestion des « herbes folles », n'empêche pas leur repousse, plus ou moins rapide selon la saison. Il va donc falloir, dorénavant, s'habituer à ces nouvelles méthodes d'entretien et se dire qu'elles concernent toutes les communes.

La préservation de l'environnement, et c'est bien normal, implique aussi d'en accepter les conséquences, surtout quand elles sont, à terme, positives pour notre planète !



Règles de bon voisinage

Voici donc quelques rappels pour mieux vivre ensemble !

Feux, arrêté préfectoral

L'arrêté préfectoral n° 200461411 du 22 juin 2004 interdit notamment, pour la période du 1er mai au 31 octobre de chaque année, à toute personne d'allumer du feu à **une distance inférieure à :**

- 100 mètres des routes ; 20 mètres des chemins ;
- 200 mètres des habitations.

Un conseil : plutôt que d'allumer un feu, mieux vaut se rendre à la déchetterie à Vignot qui récupère un nombre important de produits recyclables ou non.

Circulation en forêt communale (voitures, quads, motos, scooters...)

Elle est strictement interdite, y compris sur les chemins et sentiers, sauf pour les ayants droits titulaires d'une autorisation (ONF, armée, commune, chasse, affouagistes...).



Stationnement gênant voire interdit de véhicules motorisés

Il est rappelé que le code de la route ne prévoit pas de stationner les véhicules sur les trottoirs à Lérrouville (rue Paul Vautier, rue de la Libération, rue de l'Epichée, rue du 154ème R.I ...). Dans notre village, certaines personnes éprouvent des difficultés à se déplacer à pied (personnes handicapées, âgées ou avec une poussette). Aussi, un trottoir occupé par un ou plusieurs véhicules constituera un obstacle qui, parfois, pourra s'avérer infranchissable pour ces personnes. Pensons-y ! Cela pourra peut-être nous concerner directement un jour ou l'un de nos proches ! Il y a souvent à quelques mètres à peine, des places de stationnement libres ! Sachons les utiliser !

De même, s'agissant des bacs à ordures ménagères, le règlement de la communauté de communes (car, c'est une compétence intercommunale !) ne prévoit pas un stationnement permanent sur les trottoirs pour les mêmes raisons.

Propriétaires de chiens, conduite à tenir

Sur la voie publique, afin d'éviter tout accident ou incident, les chiens doivent être tenus en laisse, voire muselés selon certaines races. Les maîtres ne doivent pas laisser aboyer leur(s) chien(s), de jour comme de nuit. D'une manière générale, les divagations d'animaux domestiques sont interdites.

Propreté : La mairie délivre gratuitement des sacs destinés à recueillir les déjections canines. Propriétaires de chiens, n'hésitez pas à venir en chercher.

Travaux de bricolage

Les travaux de bricolage et de nettoyage avec des appareils occasionnant des nuisances sonores (tondeuses, taille haie, motoculteurs, tronçonneuses...) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00,
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
- le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

Point numérique et point d'accès aux Droits en sous-préfecture de Commercy

Un point d'accès numérique a été ouvert en sous-préfecture de Commercy afin d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives de cartes grises et permis de conduire (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 00, ainsi que le mardi et le jeudi de 13 h 00 à 16 h 30, rendez-vous possible les mardi et jeudi après-midi).

Un point d'accès aux Droits (PAD) a aussi été ouvert en sous-préfecture de Commercy et permet de réunir dans un même lieu des professionnels du droit (notaire, avocat, huissier) le 3ème vendredi du mois de 13 h 30 à 16 h 30, le CDIFF (Centre d'Information sur les Droits de la Famille et de la Femme) le 1er jeudi du mois de 9 h 00 à 12 h 00 et le 3ème jeudi du mois de 14 h à 17 h 00, ABF (Administration Bâtiment de France) le 1er mercredi du mois de 14 h à 17 h 00 et l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) les 2ème, 3ème et 4ème lundi du mois.

Le conciliateur de justice est aussi présent les 1er et 3ème mardis du mois de 9 h 00 à 12 h 00. Il permet le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales.

20 La vie au village

Site internet de la commune indisponible momentanément

Début mars, un important incendie a touché l'hébergeur français OVH à Strasbourg.

Un bâtiment rempli de serveurs a été entièrement détruit, un autre gravement touché. De nombreux sites internet ont été mis hors ligne. Celui de la commune n'y échappe pas, puisque son prestataire AGEDI (syndicat intercommunal qui conçoit et développe des logiciels dédiés aux communes) a choisi OVH comme hébergeur.

Un retour à la normale est à espérer pour les prochaines semaines.

Dans l'attente, nous vous conseillons de consulter comme autres moyens d'information : l'affichage en mairie et sur les panneaux d'information, le panneau d'information lumineux et le panneaupocket.

Espace multimédia



Actuellement ouvert uniquement le mercredi sur rendez-vous après avoir pris contact avec l'accueil de la mairie, l'espace multimédia met à votre disposition un grand nombre de livres, magazines, CD... s'adressant à toutes les tranches d'âge.

Tous les huit mois, le stock de livres adultes ou jeunesse est entièrement renouvelé et s'ajoute au stock de livres permanent appartenant à la commune.

L'inscription annuelle est de 7, 50 € pour les familles lérouvilloise et de 10,00 € pour les extérieurs.

A savoir : à ce jour, 1 661 livres sont disponibles dont 160 revues. En 2020, il y a eu 1 056 livres empruntés au cours des 32 mercredis d'ouverture par les 46 familles adhérentes.

Attention

Votre Mairie vous alerte Démarchage à domicile

Tous les moyens sont bons pour tenter de vendre un produit miracle ou proposer des services qui vous feraient réaliser des économies.

Quelques conseils :

- Prendre le temps de la réflexion et ne signer aucun document sous la contrainte,
- Demander et noter l'identité du démarcheur,
- Exiger un devis et un exemplaire écrit,
- Vérifier attentivement les termes du contrat et les diverses mentions obligatoires, en particulier le mode de paiement,
- Ne jamais signer de contrat antidaté ou de chèque postdaté,
- Refuser tout paiement à la commande,
- Ne pas céder à l'insistance de certains professionnels.

Attention aux propositions de travaux réalisés à votre domicile, en acceptant vous prenez le risque qu'ils ne soient pas réalisés avec professionnalisme.

Le vendeur ne peut encaisser aucun paiement dans un délai de 7 jours.

Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours (aucun frais ne peut vous être facturé).

En cas de doute sur un démarcheur ou une prestation : appelez la gendarmerie en composant le 17.

Le réseau MILOMOUV'

Les missions locales du sud et du nord meusien ont mis en place un dispositif gratuit d'accompagnement pour les jeunes de 16 à 29 ans à la recherche d'une école, d'une formation ou d'un emploi.

Elles accompagnent ce jeune public pour engager des démarches. Une équipe mobile de professionnels qualifiés peut venir à sa rencontre sur une simple demande.

Pour s'inscrire, c'est simple :

www.visibleen1cllic.fr ou 06 45 42 25 94.

PanneauPocket, informe et alerte les habitants

Pour toujours mieux informer et alerter, la mairie s'est équipée récemment de l'application « PanneauPocket ». Elle permet de faire connaître aux utilisateurs, en temps réel, l'actualité de la commune, les événements, les informations de coupures de réseaux, les travaux sur la voirie, les alertes météo et bien plus encore...

Pour y accéder, c'est simple et gratuit :

- Il vous suffit de télécharger l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant « PanneauPocket » sur « AppStore, PlayStore ou AppGallery » ;
- Ouvrez alors « PanneauPocket » et désignez votre commune en favori en cliquant sur le « cœur » situé à côté de son nom.



PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION

Restez INFORMÉ PRÉVENU ALERTÉ

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

Pas de compte à créer = 100% anonyme
Gratuit et sans publicité

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie a choisi l'application **PanneauPocket**.
Toute l'actualité de la Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

1

il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore, Playstore ou AppGallery**



2

Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur ♥ situé à côté de son nom.
Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket sur votre ordinateur en ouvrant une page internet puis en tapant
www.app.panneaupocket.com
BONNE UTILISATION !

Cérémonies et commémorations

Compte tenu de la situation sanitaire et des recommandations de la préfecture, il n'a pas été possible d'organiser, dans la forme habituelle, les cérémonies et commémorations.

Pour celles qui ont eu lieu, elles se sont toutes déroulées en comité restreint, et l'hommage rendu à chaque fois était de même qualité que celui rendu auparavant.

Cérémonies des 10 et 11 novembre 2020



Cérémonie du 5 décembre 2020



Cérémonie du 8 mai 2021



De même, **la fête patronale**, pour les mêmes raisons, n'a pu se tenir le premier week-end de mai. Un message du maire a été adressé aux forains, d'une part, pour leur annoncer l'annulation de cette animation festive et, d'autre part, pour leur apporter un soutien moral en cette période d'intense difficulté pour leur profession.

22 La vie au village

Mise en place des sapins de Noël



Décoration des vitrines Noël 2020



Un peu d'histoire

23

« Le Grand Tour »

« Le Grand Tour » de Jean-François Kieffer auteur et illustrateur meusien, sixième opus des aventures de Jeannette et Jojo, vient d'être publié.

Il se déroule lors de l'été 1965, où le Tour de France cycliste bat son plein : Jeannette et Jojo suivent avec passion l'avancée des célèbres cyclistes Raymond Poulidor et Jacques Anquetil. Apprenant que leur grand frère marin doit faire escale à Toulon, les deux enfants se mettent en tête d'y aller à vélo et en train depuis la Meuse... malgré l'interdiction de leurs parents adoptifs ! Ils se lancent dans une aventure pleine de surprises et de rebondissements qui les conduira, eux aussi, à faire un extraordinaire tour de France.



Pour la petite histoire, l'auteur meusien s'est aussi inspiré de l'édition du Tour de France cycliste, qui a traversé la commune de Lérrouville en 2019, notamment avec un sprint intermédiaire à hauteur du Café de l'Espérance.

Ce livre relié, de 48 pages, est disponible notamment à la Librairie commerciale et à la Cloche Lorraine au prix de : 11,50 €.

Lérrouville rapidement au fil du temps

En patois, Lérrouville se dit « Relouville ou Relaeuville ». La population est de 2 775 habitants en 1901 dont 1 553 militaires. Il y a un bureau de poste, télégraphe et téléphone, une station de chemin de fer, un bureau de bienfaisance.

Lérrouville, Lérrouis-villa, est situé sur le versant d'un coteau, dans le bassin de la Meuse, et sur la route nationale de Neufchâteau à Mézières. Depuis que la commune est traversée par le chemin de fer de l'Est, par le canal de l'Est, et que la gare de Lérrouville est tête de ligne pour la voie ferrée desservant la vallée de la Meuse, le village a pris une activité industrielle et commerciale qui en a fait un centre important. Cette activité s'est considérablement accrue grâce à l'exploitation des carrières et à l'établissement d'une garnison.

Le territoire est riche en pâturages et surtout en prairie. On y remarque des traces d'une ancienne voie romaine de Trèves à Nasium : elle traverse la route actuelle dans la direction de Pont-sur-Meuse à Chonville. Les habitants, qui relevaient du baillage de Commercy, furent affranchis en 1397.

Lérrouville était déjà considérable lorsque Commercy n'était encore qu'un simple château. Dans ces temps reculés, l'église de Lérrouville était église mère de Commercy. Lorsque, dans la suite, un bourg, puis une ville, se furent élevés autour du château de Commercy, les choses changèrent. Lérrouville devint simple annexe, fit partie de la principauté de Commercy et fut affranchi par Jean de Sarrebruck, sire de Commercy, en 1336.

« Le village de Lérrouville, dit un historien du 18ème siècle, est situé et bâti comme une forteresse, afin de servir de refuge dans les temps de guerre et d'alarme... L'église s'élève sur un rocher au milieu du village. »

Au sud de Lérrouville, il existait avant la Révolution, sur un rocher, un oratoire dédié à Saint Jean-Baptiste.

Au niveau industriel, c'est l'exploitation conséquente de carrières de pierre destinée à la construction, curieuses à visiter, et occupant 300 ouvriers. Les produits de ces carrières ont acquis depuis longtemps une réputation très étendue : on les exporte alors hors du département, surtout à Paris, dans le Nord, et à l'étranger : Belgique, Hollande, Allemagne, Suisse... L'accroissement rapide des exploitations à Boncourt, Euville et Lérrouville est dû à l'établissement des chemins de fer et des canaux qui traversent la région (1851-1852-1875-1880).

A l'écart du village, on y trouve : la Corneille, maison isolée, l'Amérique, la Folie, le Tonkin, le Tombuis, le Désespoir, Constantine, Tombouctou, le Camp d'Infanterie, et quelques auberges.



MUR EN PIERRE SÈCHE



TROMPE L'ŒIL

Contactez votre Mairie

9 place de l'Hôtel de Ville
Téléphone : 03 29 91 06 22
Site web : <https://www.lerouville.fr/>
Email : mairie.lerouville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi : 9h-12h
Mercredi : 9h-12h / 14h-17h